



# VILLE DE SAINT-ETIENNE-LES REMIREMONT

## Ateliers d'Aides aux Devoirs

*Période du 25 avril au 30 juin 2022*

Madame, Monsieur,

Après avoir fait le point avec l'équipe éducative, il s'avère que les devoirs sont moindres voire absents les 3 dernières semaines avant les vacances d'été.

De ce fait, nous envisageons de clôturer l'Atelier d'Aides aux Devoirs plus tôt que la date initialement prévue, soit à compter du jeudi 16 juin à 17h00.

Dans cette optique et afin d'assurer une prise en charge sécuritaire de votre enfant, je vous saurai gré de m'indiquer, via le formulaire ci-dessous, si vous souhaitez maintenir l'inscription en périscolaire classique sur la période du 20 au 30 juin 2022.

**⚠** En l'absence de réponse de votre part, votre enfant sera accueilli d'office en périscolaire.

Identité de l'élève :

NOM/Prénom : .....

Etablissement scolaire fréquenté : ..... Classe : .....

- Sera présent :

Lundi 20/06       Jeudi 23/06

Lundi 27/06       Jeudi 30/06

- Ne sera pas présent :

Fait à ....., le.....

Signatures : parents ou responsable légal

⇒ A retourner en Mairie, pour le 3 juin 2022 au plus tard.